

ARVIGE

Association régie par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

Extrait du Rapport annuel du comité de surveillance sur la gestion et la surveillance du PERP PLAN VERT AVENIR sur l'exercice clos le 31 décembre 2004

Avis du comité de surveillance de PLAN VERT AVENIR sur le rapport de l'Assureur

Le rapport présenté par l'assureur fait apparaître une gestion conforme à ce qui était attendu dans l'année de mise en place du produit.

La politique de gestion financière proposée par PREDICA qui repose sur une allocation d'actifs allouée à hauteur de 20 à 30 % sur les actions (poche risquée) et 70 % à 80 % sur des obligations dont au moins la moitié sur des obligations indexées inflation correspond à un couple rendement risque qui apparaît adapté à l'horizon long terme. Elle a pu être mise en œuvre dès le 1^{er} exercice.

A l'avenir conformément à l'avis des experts au sein du comité et aux conclusions du cabinet d'actuaire, le Comité de Surveillance estime que la gestion financière de ce contrat à très long terme nécessite la constitution de réserves.